

Commune de Saint Denis sur Coise (Loire)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mars 18 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 18 juin à 20h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis-sur-Coise, régulièrement convoqué le 11 juin 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René CROZIER, Maire.

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Quorum : 8

Présents : René CROZIER, Jocelyne REDON, Philippe JACOUD, Nicole CHIRAT, Yves GREGOIRE, Bruno MAILLARD, Annick PONCET, Bernard PONCET, Isabelle FONT, David GARIN, Thierry JUBAN, Marie-Gabrielle LAGARDETTE, Adeline GRANJON, Sophie OGIER.

Absent :

Excusé : Jean-Louis CASSE

Secrétaire de séance désigné (e) : Mme Nicole CHIRAT

D/2026-06-2

Objet : Avenant à la convention au Groupement d'Achat d'Energie du SIEL-TE

Monsieur le Maire expose :

CONSIDERANT que le SIEL-Territoire d'Energie Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat élargi à toute énergie, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part,

CONSIDERANT que le SIEL-Territoire d'Energie Loire est coordonnateur d'un groupement d'effacement électrique, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part,

CONSIDERANT que la commune de Saint-Denis-sur-Coise adhère au groupement d'achat et/ou groupement d'effacement par convention signée.

CONSIDERANT que commune de Saint-Denis-sur-Coise participe déjà à un marché d'achat d'énergie du SIEL-TE.

CONSIDERANT les besoins de l'adhérent pour l'achat d'énergie(s) et/ou l'effacement électrique,

CONSIDERANT que pour l'énergie considérée seuls les contrats transférés au SIEL-TE Loire entrent dans le groupement au libre choix de « nom de l'adhérent »,

CONSIDERANT que seule l'énergie transférée pourra faire l'objet d'un appel de cotisation conformément à la convention de groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant, dans le cadre du groupement d'achat d'énergies et d'effacement électrique du SIEL selon les modalités sus mentionnées
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier ;

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire

René CROZIER



Publié le : 19/06/2026

Le secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202160-20260618-D2026-06-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2026